



Logiciel PEB

Version 15.5

(Janvier 2026)

Liste des updates (15.0 à 15.5)

Sommaire

1. [Avant-propos](#) page 3
2. [Basculement vers la version 15.5](#) page 4
3. [Principales nouvelles fonctionnalités de la version 15.5](#) page 6
4. [Correction de bug](#) page 12

1. Avant-propos

Le présent document se propose de faciliter la découverte des nouveautés du logiciel PEB version 15.5. Il presuppose que vous soyez déjà familiarisés avec les versions antérieures. Si ce n'était pas le cas, vous pouvez consulter les « updates » précédents.

Seules les modifications principales de la version 15.5 sont abordées succinctement dans ce document.

Deux versions de correction ont été déployées entre la version 15.0 et la version 15.5.

La version 15.5 présente sur le site internet de l'Énergie est identique à celles qui sont mises en ligne sur les sites de Bruxelles Environnement et de la VEKA ; il n'est donc pas nécessaire de télécharger et d'installer ces différentes versions si vous souhaitez travailler dans les 3 Régions.

2. Basculement vers la version 15.5

Pour les 3 Régions, cette version reprend quelques nouveautés fonctionnelles et des résolutions d'incidents détectés depuis la version 15.0.

Région Bruxelles-Capitale et Région flamande :

Pour plus de renseignements sur les évolutions spécifiques à ces Régions, nous vous invitons à consulter le site de la VEKA (www.energiesparen.be) ou celui de Bruxelles Environnement ([le site officiel de Bruxelles Environnement](#))

INSTALLATION

Si vous avez installé la version 15.0.X, la mise à jour automatique est disponible.

Si vous avez activé la fonctionnalité de mise à jour automatique, l'évolution vers cette nouvelle version vous est proposée dès l'ouverture suivante du Logiciel PEB.

Pour rappel, en procédant de la sorte, la version 15.5 vient écraser la version précédemment installée sur votre ordinateur.

Si vous n'aviez pas encore installé la version 14.5.X ou 15.0.X, la mise à jour automatique ne vous sera pas proposée.

En effet, dans le cadre de la mise à jour vers Java 21 et pour éviter tout message d'erreur, la mise à jour automatique vers la version 14.5 (et versions ultérieures) a été désactivée.

Vous devez donc installer cette version 15.5.0 de manière manuelle : [LIEN VERS SITE PORTAIL](#)

CONVERSION OBLIGATOIRE

La conversion des fichiers entamés avec des versions précédentes est obligatoire, car la base de données PEB wallonne n'acceptera plus de fichiers provenant d'une version antérieure à partir du 1er mars 2026

Lors de votre tentative d'envoi d'un document, c'est la base de données PEB qui vérifiera automatiquement si la version utilisée respecte ces limitations.

La nouvelle version 15.5 est rétrocompatible. Cela signifie que tous les fichiers créés avec les versions précédentes peuvent être récupérés avec la nouvelle version. Donc, tous les projets commencés ou convertis vers la version 15.0 ou antérieure peuvent parfaitement être **convertis** vers cette nouvelle version 15.5, qui comporte toutes les périodes de « dépôt de permis d'urbanisme » permettant d'appliquer les exigences en lien avec ces périodes.

Rappel

Nous vous rappelons que vous n'avez aucune raison de conserver plusieurs versions (15.5, 15.0, 14.5 et antérieures) sur votre ordinateur. Néanmoins, vous n'êtes pas obligés de désinstaller des versions existantes du logiciel pour pouvoir installer la nouvelle version. Des versions différentes du logiciel PEB peuvent en effet parfaitement coexister sur le même disque dur.

Pour une installation manuelle, dans le but de conserver plusieurs versions simultanément : si vous avez suivi la procédure normale d'installation, la version 15.0 du logiciel s'est installée dans le dossier suivant : **C:\Program Files\PEB\15.0.x**. Vous devez alors créer un nouveau dossier « 15.5 » dans le dossier « PEB » afin d'éviter d'installer une version dans un fichier contenant déjà une installation. Attention : un double-clic sur un fichier PEB lancera directement l'ouverture de la dernière version installée.

Lors de la 1^e ouverture, un message vous signale que le fichier nécessite une conversion et vous demande une confirmation pour le convertir. Selon le type de projet et le niveau de détail de l'encodage, cette conversion pourrait avoir un impact minime sur les **résultats** ou nécessiter un **encodage supplémentaire** pour certains champs. Si c'est le cas, un écran spécifique vous proposera les nouveaux champs apparus à la suite de la conversion. N'hésitez pas à contacter l'Administration si vous avez des questions ou si vous constatez des problèmes à ce propos.

Une fois le fichier converti, en plus de la conversion proprement dite, le processus crée un double du fichier original, intitulé **Sauvegarde_Avant_Conversion_« Nom du fichier ».PEB.BCK**. Si vous sauvegardez le projet converti ouvert, le fichier est enregistré en version 15.5 et écrase le fichier original créé avec la version antérieure. Bien sûr, tous les fichiers créés ou convertis sous la 15.5 ne peuvent plus être utilisés avec une version antérieure. Si vous avez besoin de récupérer un fichier dans une version antérieure, vous pouvez utiliser la sauvegarde créée lors de la conversion. Pour cela, il vous suffit de le renommer et d'enlever l'extension ***.BCK**.

3. Principales nouvelles fonctionnalités de la version 15.5

Légende



La modification décrite est visible à l'écran. Par exemple :

- Ajout d'un champ ;
- Suppression d'un champ ;
- Ajout d'une phrase bleue d'information.

Une modification non visible ne concerne que le code du logiciel PEB et n'a donc aucun impact visible au niveau de l'interface.



La modification décrite a un impact sur les calculs. Par exemple :

- Correction d'une erreur de calcul ;
- Ajout d'un champ ou d'une validation qui indirectement aura un impact sur les calculs ;
- Correction d'un bug provoquant un message d'erreur du logiciel.

Attention : la plupart des développements ayant un impact sur les calculs n'agissent pas sur tous les fichiers. Selon la nature du projet et les choix d'encodage, certains développements n'auront aucun impact sur les calculs. La présence de cette icône ne signifie donc pas que tous les projets seront impactés.

1) Nettoyage du code

Pour améliorer la stabilité et les performances, certaines fonctionnalités devenues obsolètes ont été supprimées. Cette décision s'inscrit dans un effort de simplification du code, devenu de plus en plus complexe au fil des années.

Suppression de la perspective « Modeleur 3D »

Cette suppression entraîne également la disparition des « étiquettes », qui servaient uniquement à regrouper des constructions dans le modélisateur 3D.

Les projets existants restent compatibles : lors de l'ouverture d'un fichier contenant un modèle 3D, celui-ci sera automatiquement vidé, et toutes les informations liées aux étiquettes seront supprimées. Les fichiers pourront ensuite être enregistrés sans données liées à la modélisation 3D.

Suppression de la perspective « Optimisation »

Toute l'interface, liée à cette perspective, a été retirée. Cela concernait environ 5.000 lignes de code (soit environ 2 % du code total).

Suppression de la perspective « Étude de faisabilité »

Toute l'interface, liée à cette perspective, a été retirée. Elle représentait environ 5.000 lignes de code (à 2 % près) du code total.

2) Ajout de l'exigence « Système » et de la dérogation pour le « Stop mazout » pour la période à partir du 1/01/2026



A partir du 1^{er} janvier 2026, l'installation d'appareils au mazout ou au charbon est interdite dans les bâtiments neufs et assimilés. Pour refléter cette obligation, un nouvel item a été ajouté dans la partie [Encodage].

Nom :	Chaudière à condensation mazout
Marque du produit :	
Product-ID :	
Type de générateur :	Appareil à combustion
Sous-type de générateur :	Chaudière à eau chaude à condensation
Vecteur énergétique :	Mazout
<small>Depuis le 1er janvier 2026, l'installation d'un appareil au mazout ou au charbon n'est plus autorisé dans les bâtiments neufs ou assimilés à du neuf.</small>	
Installation d'un nouvel appareil (au mazout ou au charbon) :	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Hors du volume protégé :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Vannes gaz et/ou des ventilateurs présents :	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Cette question apparaît systématiquement car, à la création d'un générateur, le logiciel PEB ne peut pas encore savoir à quel type d'unité vous allez le connecter.

Ce champ est également intégré à la fenêtre de conversion pour permettre sa saisie lors de la conversion des projets.

Dans la partie [Résultat], une nouvelle exigence intitulée « Système » regroupe deux vérifications : le respect des exigences d'électromobilité, déjà existant, et la nouvelle interdiction d'utiliser le mazout ou le charbon.

Résultats		Unités PEB							
Nom	U	K	Ew	Es	%RE	V	Surch.	Syst.	
Mais...	<input checked="" type="checkbox"/>	31	36	83	40	-	2.601,81		

Enfin, la version définitive des textes réglementaires introduit une dérogation pour le « stop mazout », soumise aux mêmes conditions que celles des exigences renouvelables. Un nouvel encart [Dérogation] a été ajouté au niveau du bâtiment pour gérer ces demandes, qui doivent être introduites lors de la DI et justifiées par une note technique.

u de bord	Encodage	Résultats	Administratif	Bibliothèque projet	Bibliothèque globale
► Projet Stop mazout ► Bâtiment Maison					
Bâtiment 'Maison'					
Nom :		Maison			
Nature des travaux :		Bâtiment neuf et assimilé			
Précision sur la nature des travaux :		Bâtiment neuf construit			
Destination principale du bâtiment :		Résidentielle			
Forme de construction :		Pavillonnaire (4 façades)			
Dérogations					
Dérogation à l'exigence renouvelable (%RE) :		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non			
Dérogation à l'exigence "stop mazout" :		<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non			

3) Ajout de la fonction « copier/coller » pour les nœuds constructifs pour la période à partir du 1/01/2026



Pour rappel, pour tous les projets dont le permis est déposé à partir du 1^{er} janvier 2026, la manière d'encoder ces nœuds a été complètement modifiée.

Les nœuds constructifs s'encodent désormais au niveau de l'unité PEB, dans un nouveau nœud de l'arbre énergétique. La méthode de calcul, quant à elle, n'a pas été modifiée.

Dans la version 15.5.0, le bouton qui permet de dupliquer un nœud constructif a été ajouté.

Ce bouton n'est actif que si un nœud est sélectionné dans le tableau.

Nœuds constructifs linéaires - valeur par défaut										
Bibliothèque	Nom	Secteur énergétique / Partie fonctionnelle	Nombre de volume	Environnement	Longueur du NC (m)	Type de nœud constructif	Type d'interruption	$\Delta\psi$ (W/mK)	ψ (W/mK)	Impact (W/K)
	test NC	Maison-Maison-sei	0	Environnement ext...	1,00		Avec coupure therm.	0,40	0,40	X

Nœuds constructifs linéaires - valeur numérique										
Bibliothèque	Nom	Secteur énergétique / Partie fonctionnelle	Nombre de volume	Environnement	Longueur du NC (m)	Type de nœud constructif	ψ limit (W/mK)	ψ (W/mK)	Impact (W/K)	...
										X

De plus, lors de la copie d'une unité PEB, les nœuds constructifs de l'unité d'origine sont désormais également copiés.

Cela signifie que toutes les données encodées sur les nœuds sont copiées à l'identique.

4) Ajout d'une option pour le géo-cooling avec fourniture de chaleur externe

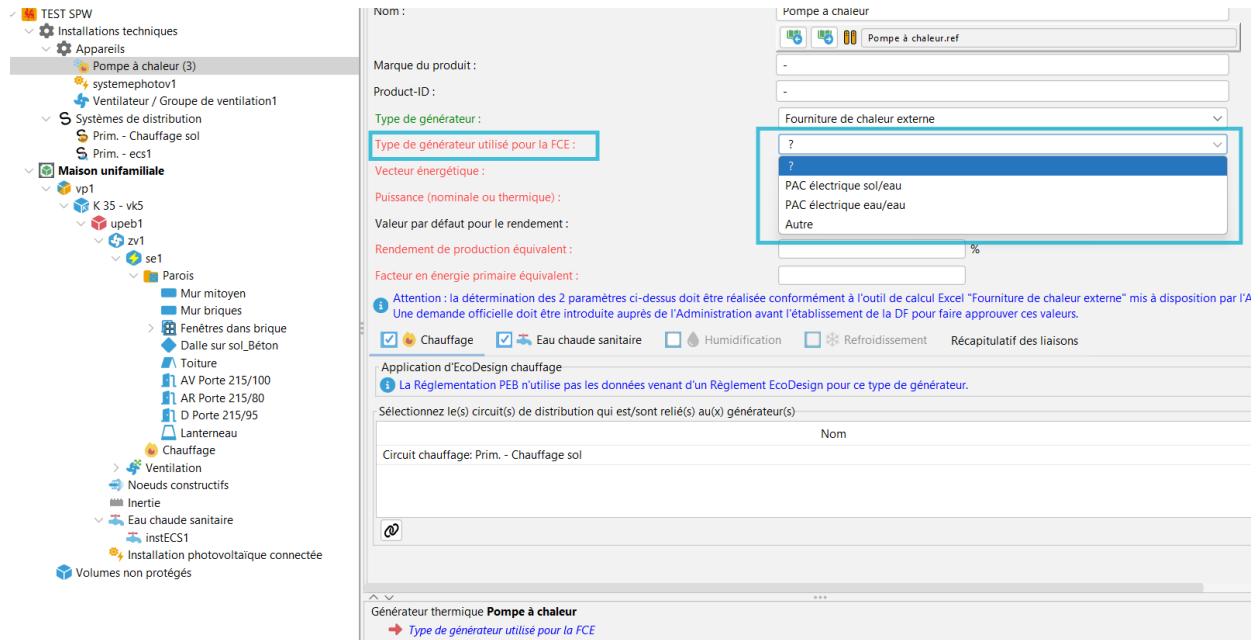


Les utilisateurs doivent pouvoir sélectionner la technologie géo-cooling avec fourniture de chaleur externe (FCE), la PAC étant incluse dans cette technologie et donc autorisée.

Un changement a été apporté à l'éditeur des générateurs de type Fourniture de chaleur externe :

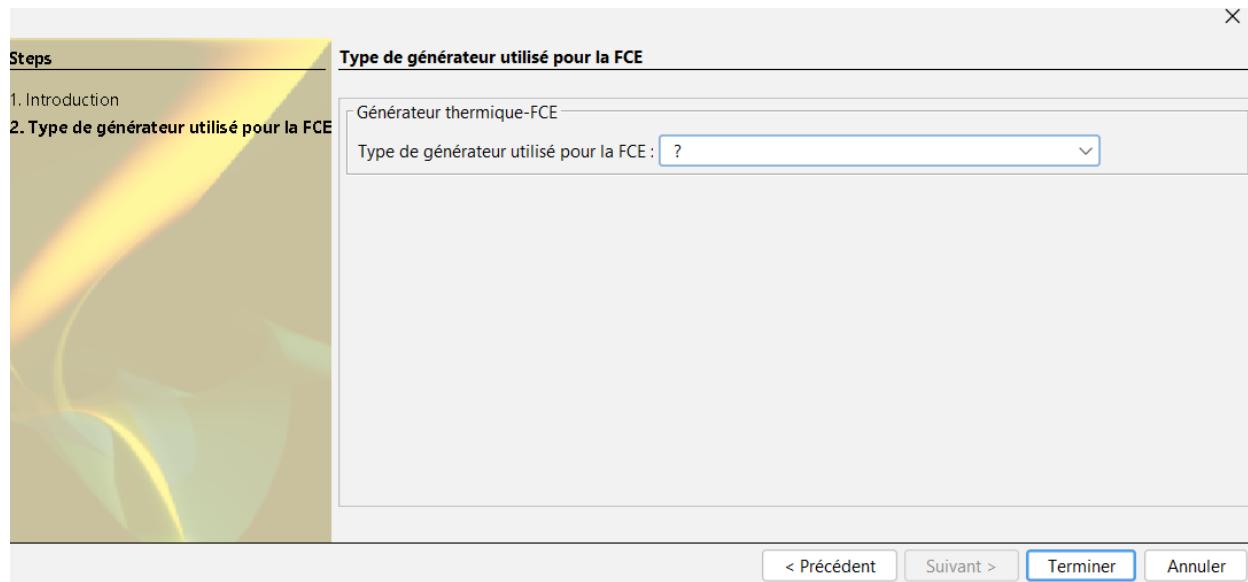
- Applicable à partir du 01/07/2019.
- **Ajout d'un nouveau champ liste « Type de générateur utilisé pour la FCE », placé juste sous le champ «Type de générateur».**
- Ce champ propose trois options :
 - PAC électrique sol/eaу
 - PAC électrique eaу/eaу
 - Autre

Un changement a également été apporté à l'éditeur des secteurs énergétiques pour intégrer cette nouvelle logique.



Le champ a été ajouté à la fenêtre de conversion pour demander à l'utilisateur de renseigner ces informations dans les cas où cela est pertinent :

- Uniquement pour les projets à partir du 01/07/2019
- Uniquement pour les générateurs de type “Fourniture de chaleur externe”.



5) Aide à l'encodage

Inclinaison du toit éditable en cas de groupement de parois



Dans un groupe de parois de type « Toit », l'inclinaison n'est plus affichée au niveau du groupe (ce qui imposait la même inclinaison pour tous les membres du groupe) et est désormais éditable dans chacune des parois du groupe.

Dans la version 15.5.0, il est donc possible d'ajouter un toit avec une inclinaison différente à un groupe de toit ou de grouper des toits d'inclinaisons différentes.

Ajout d'une validation bloquante sur le champ [Puissance (nominale ou thermique)]



Si l'utilisateur saisit la valeur 0 dans le champ [Puissance (nominale ou thermique)], les résultats des indicateurs Ew et Espec ne seront pas calculés, sans qu'aucune explication ne lui soit fournie.

Dans la version 15.5.0, une validation a été ajoutée pour éviter cette erreur d'encodage.

Suppression d'une validation non bloquante relative aux PAC air/air



Lors de l'encodage d'une PAC air/air (peu importe les différents types d'air), la validation non bloquante suivante apparaît, si aucun ventilateur pour le chauffage n'est encodé dans la partie "auxiliaires ventilation" :

"Ventilateurs : Un élément pour le calcul de l'énergie auxiliaire relative aux ventilateurs (chauffage par air chaud) est manquant."

Cette validation erronée apparaît au niveau du nœud ventilation de l'unité PEB. En effet, la validation tire son origine du fait que, pour ce type de PAC air/air, chaque unité intérieure est munie d'un petit ventilateur qui capte l'air du local pour le chauffer et le rejeter dans ce local. Or, ce ventilateur, qui consomme de l'électricité, est déjà inclus dans les paramètres COP ou SCOP des PAC, et ne doit donc pas être encodé en PEB. Il serait alors comptabilisé 2 fois.

Cette validation pour les PAC air/air (toutes périodes) a donc été supprimée dans la version 15.0.2.

Ajout d'une aide contextuelle



Lors de la saisie de l'efficacité énergétique saisonnière (η_S) pour un chauffage électrique local, la valeur attendue doit être sous forme décimale (ex. 0,40 pour 40 %).

Dans la version 15.5.0, une aide contextuelle a été ajoutée pour préciser que cette donnée doit être comprise entre 0 et 1.

Ajout d'un automatisme pour les PAC air extérieur/air intérieur pour la période réglementaire à partir du 1/01/2026



Il ne doit pas être possible d'indiquer que les données de test sont connues tout en choisissant la valeur par défaut.

Dans les versions précédentes, cela était possible et un rendement par défaut était appliqué alors que toutes les informations étaient correctement encodées.

Dans la version 15.5.0, si la réponse à la question « les données de test sont disponibles pour la combinaison d'unités int. et ext utilisée » est OUI, alors la réponse à « Valeur par défaut pour le rendement » est définie sur NON et le champ est grisé. Le bon rendement est alors pris en compte.

6) Amélioration de la performance

Limitation de la prise en charge des fichiers de versions antérieures

Le logiciel PEB permettait d'importer des projets créés avec des versions très anciennes, ce qui avait un impact négatif sur les performances.

Pour améliorer la rapidité et la stabilité, la compatibilité a été restreinte dans la version 15.5.0 :

- Seuls les projets créés avec la version 10.0.1 ou supérieurs peuvent désormais être importés ;
- Les projets issus d'une version antérieure à 10.0.1 affichent un message d'erreur.

Si vous souhaitez convertir un ancien fichier, cela reste possible, mais il devra d'abord être ouvert et converti dans une version intermédiaire publiée entre la 10.0.1 et la 15.5.0

4. Correction de bug

1) Correction de bugs liés à la création et à l'ouverture des fichiers .peb

Problème d'ouverture de fichier via la fonction « Ouvrir un fichier existant »

Dans certains cas, l'utilisateur ne parvenait pas à ouvrir un fichier via la fonction « Ouvrir un fichier existant », bien que le glisser-déposer fonctionne correctement.

Ce problème provenait d'un bug dans Java 21.0.3, utilisé par le logiciel PEB lors de l'ouverture de la fenêtre de sélection de fichier. Il pouvait survenir lorsque des dossiers personnels (par exemple Mes Documents) étaient marqués comme favoris ou ajoutés dans les accès rapides de Windows.

Ce bug pouvait également empêcher la création d'un nouveau projet.

Le problème a été résolu dans la version 15.5.0 grâce à la migration vers Java 21, garantissant le bon fonctionnement de la fenêtre d'ouverture de fichier.

Problème d'ouverture de fichiers volumineux

Certains fichiers .peb très volumineux ne s'ouvrent pas correctement dans la version 15.0.1. Le logiciel peut cracher, rester bloqué ou afficher un message d'erreur.

Ce problème est lié à la gestion mémoire et à la lecture des fichiers complexes contenant beaucoup d'éléments (parois, nœuds, unités, etc.).

Depuis la version 15.0.2, une correction a été mise en place.

Erreur à l'ouverture de fichiers .peb dans la version 15.0.1, liée à la validation du champ SCOP dans les systèmes de chauffage.

Lors de l'ouverture de certains fichiers avec la version 15.0.1, une erreur se produit. Au cours de la conversion, une validation échoue si l'un des champs suivants est vide : SCOP, SCOP_ON, SCOP_ON_35C, SCOP_ON_55C.

Depuis la version 15.0.2, la validation du champ SCOP a été ajustée pour accepter les valeurs correctement. Le chargement des fichiers contenant ces systèmes ne provoque plus d'erreur. Les fichiers s'ouvrent normalement, et les champs SCOP sont correctement affichés et modifiables.

Le bouton pour résoudre les problèmes de double-clic ne fonctionne pas (dans certains cas)

Le bouton censé rétablir le comportement « double-clic » sur les fichiers en cas de problème ne fonctionne pas correctement.

De plus, lorsqu'il est utilisé, l'éditeur de registre Windows s'ouvre, ce qui ne devrait pas se produire.

Dans la version 15.5.0, les corrections apportées sont les suivantes :

- Affichage d'un message d'erreur clair et compréhensible pour l'utilisateur en cas d'échec.
- Blocage de l'ouverture du registre Windows.

2) Correction de bugs ayant un impact sur les calculs

Erreur dans le calcul de la valeur R pour les parois groupées de type plancher avec une isolation en PUR projeté et entre unités PEB.

Dans le calcul de la valeur R, la méthode de calcul prévoit un facteur correctif différent si l'isolation en PUR est projetée au sol ou au plafond/mur.

Voir § 7.3 de l'annexe B1_DRT :

7.3 Correction de la valeur R pour une isolation en PUR projetée in situ

En raison de la difficulté de déterminer une épaisseur exacte, la résistance thermique R_{PUR} d'une couche d'isolation en PUR projeté est calculée comme suit :

$$\text{Eq. 14} \quad R_{PUR} = a \cdot \left(\frac{d_{PUR}}{\lambda_{Ui,PUR}} \right) \quad \text{m}^2 \cdot \text{K/W}$$

où :

R_{PUR} la résistance thermique corrigée de l'isolation PUR projetée in situ, en $\text{m}^2 \cdot \text{K/W}$;

d_{PUR} l'épaisseur de la couche d'isolation PUR projetée, en m ;

$\lambda_{Ui,PUR}$ la conductivité thermique (valeur de calcul) de l'isolation PUR projetée in situ, en $\text{W}/(\text{m.K})$, déterminée selon l'annexe A ;

a un facteur correctif, (-), égal à :

- a = 0,925 (application pour plancher),

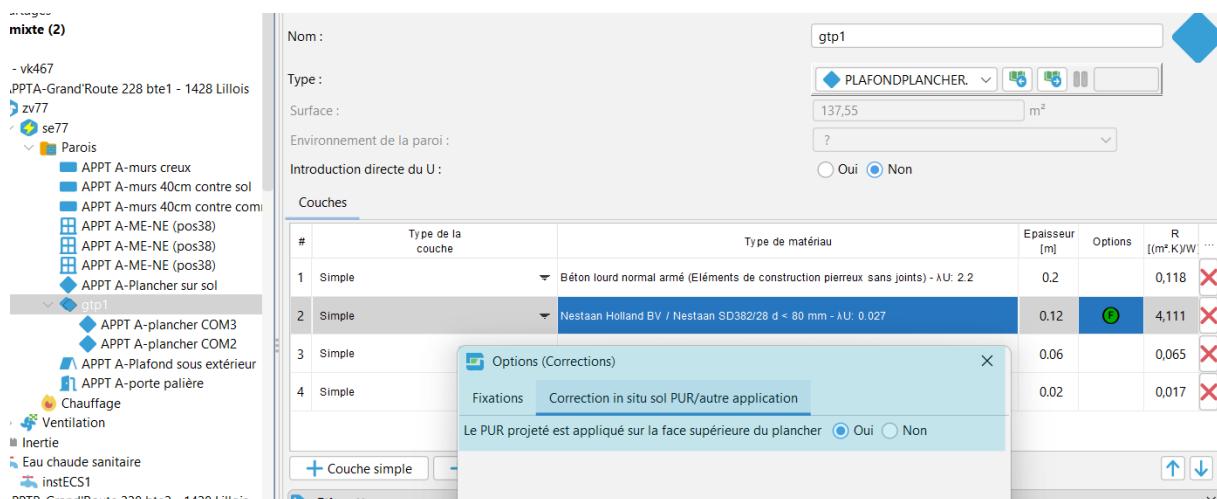
- a = 0,850 (pour toute autre application).

Le fonctionnement du logiciel (jusqu'à la version 15.0.0) utilise le facteur le plus défavorable pour tous les cas (0.85).

Pour corriger cette erreur, la version 15.0.0 contient un onglet supplémentaire au niveau de l'encodage des fixations de la couche d'une paroi en PUR. Cet onglet ne s'affiche que si la couche est concernée par un matériau de type PUR.

Dans la version 15.0.0, la correction n'a pas été faite pour les parois groupées.

Dans la version 15.0.2, l'onglet « Correction in situ sol PUR/autre application » apparait également pour les couches de parois groupées



3) Correction de bugs liés à l'encodage

Problème de saisie dans les champs 'texte'

Dans les tableaux où il est possible de saisir du texte libre, le champ de saisie remplaçait la valeur existante caractère par caractère au lieu d'ajouter le texte à la suite. Ce fonctionnement, basé sur une logique de type « INSERT », ne correspondait pas au comportement attendu.

Exemple : dans l'édition rapide, insérer une lettre avant le nom existant entraînait l'écrasement progressif de la valeur précédente.

Problème lors de la duplication d'unité PEB comprenant beaucoup d'éléments

Depuis la version 14.5.3, la copie d'une unité PEB pouvait provoquer des erreurs dues à une surcharge de mémoires lorsque le projet possède beaucoup d'éléments.

La version 15.5.0 contient une correction dans le code afin que la copie d'une unité PEB soit à nouveau possible sans provoquer d'erreurs.

4) Correction de bugs liés à la conversion

Problème de récupération des nœuds constructifs linéaires après conversion vers la 15.0.1

Les nœuds constructifs linéaires créés entre les versions 8.5.0 et 10.5.5 n'étaient pas récupérés lors de la conversion vers la version 15.0.1.

Ce problème survenait lorsque ces nœuds n'avaient pas été enregistrés dans une version intermédiaire (entre 11.0.0 et 14.5.3) avant l'ouverture dans la 15.0.1. Résultat : ils disparaissaient à l'ouverture du fichier.

À noter :

- Les nœuds créés avant **8.5.0** ou après **11.0.0** ne sont pas concernés.
- Les nœuds ponctuels ne sont pas concernés non plus.

Depuis la version **15.0.2**, les nœuds linéaires concernés sont réintégrés dans l'interface. Une notification s'affiche dans la fenêtre de conversion pour informer l'utilisateur que des nœuds ont été restaurés.

5) Correction de bugs liés à la bibliothèque

Problème d'exportation des parois vers la bibliothèque globale

L'exportation d'une paroi vers la bibliothèque globale échoue dans les projets volumineux en raison de problèmes de gestion de mémoire.

Le problème survient lors de la copie profonde d'un élément du modèle (ParoiType) : certaines références en mémoire ne sont pas correctement gérées, entraînant une surcharge ou une erreur.

Ce problème a été corrigé dans la version 15.5.0, permettant désormais l'export pour les parois issues de projets volumineux.

6) Correction de bugs liés aux formulaires PEB et certificat PEB

Erreur d'affichage dans le certificat PEB pour les fenêtres avec partie transparente autre que le verre



Ces parois apparaissent systématiquement comme parois non conformes dans le certificat PEB et ce même lorsque ces parois respectent bien la valeur Uw max de 2,00 W/(m².K).

C'est un bug qui est là depuis longtemps, il a été corrigé dans la version 15.0.2

Erreur au niveau de de la génération de la Déclaration PEB Provisoire.

La génération de la Déclaration Provisoire pouvait être bloquée par le système photovoltaïque d'une autre unité.

Cela a été corrigé dans la version 15.0.2.

Génération de la DI impossible pour certains projets en allemand

Depuis la version 15.0.0, une erreur se produisait pour les documents en allemand lorsque l'étude de faisabilité était ajoutée dans le deuxième tableau et cochée comme retenue.

À noter que le premier tableau ne présentait pas ce problème.

La version 15.5.0 intègre une correction qui permet à nouveau de déposer des DI en allemand pour ces types de projets.